

de la marine marchande et des droits de douane donne des taux plus élevés que les taux consolidés dans le cadre de l'OMC.

Encéphalopathie spongiforme bovine

À la suite de l'annonce faite par le Canada le 20 mai 2003, concernant un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le Brésil a interdit l'importation de ruminants, d'embryons et de produits dérivés de même espèce en provenance du Canada. Le Canada a tenu parfaitement au courant tous ses partenaires commerciaux, y compris le Brésil, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées. Il demande la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des faits scientifiques. En mars 2004, le Brésil a accepté de reprendre le commerce des embryons. En août 2004, les autorités se sont entendues sur les modalités d'un certificat d'exportation permettant ainsi la reprise des échanges commerciaux d'embryons. (Pour plus de détails, voir la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Grippe aviaire

Le 20 février 2004, le Brésil suspendait les importations d'oiseaux vivants en provenance du Canada. Après avoir étudié l'information fournie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Brésil a levé ses restrictions pour toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique et a exigé que les importations d'œufs à couver soient sujettes à l'approbation des autorités brésiliennes. (Pour plus de détails, voir la section consacrée à la grippe aviaire au chapitre 2.)

Droits sur le blé

En 1996, le Brésil a avisé les États membres de l'OMC qu'il avait radié de sa liste relative à l'OMC une concession en matière d'accès aux marchés en vertu de laquelle 750 000 tonnes de blé entraient au Brésil en franchise de droits et qu'il comptait dorénavant exiger un droit, actuellement fixé à 10 %, sur toutes les importations de blé. Le Canada, qui était alors le plus grand exportateur de blé au Brésil en régime non préférentiel, a fait valoir son « intérêt comme principal fournisseur » auprès des États membres de l'OMC afin de pouvoir se prévaloir de son droit de demander une compensation au Brésil pour la révocation de cette concession et pour l'instauration du

nouveau droit. Le Brésil est de l'avis qu'il n'y a pas de compensation exigible puisque la part de marché du Canada n'est pas atteinte.

Différend au sujet des aéronefs régionaux

Un litige prolongé oppose le Canada et le Brésil devant l'OMC en ce qui concerne l'aide au financement pour l'achat d'avions à réaction régionaux, et on a accordé aux deux parties l'autorisation d'user de mesures de rétorsion considérables; toutefois, aucun des deux pays ne les a appliquées. Au cours des trois dernières années, le Canada et le Brésil ont tenté de négocier une solution à ce différend de longue date. Ils souhaitent conclure une entente qui réduirait au minimum l'incidence du financement gouvernemental sur les décisions des lignes aériennes d'acheter des appareils.

Les négociations en cours mettent l'accent sur l'élaboration d'une entente qui tiendrait compte des progrès réalisés et qui établirait un plan de travail pour la résolution des points encore en litige.

Argentine

Aperçu

À la suite de la crise sociale, économique et financière qui a sévi en Argentine à la fin de 2001, la production réelle a chuté de 10,9 % en 2002, après avoir chuté de 10 % entre 1998 et 2001. La production a recommencé à croître au cours du second trimestre de 2002. Le PIB réel, surpassant les prévisions les plus optimistes, s'est chiffré à 8,8 % en 2003. La croissance économique a été alimentée par la hausse de 38,2 % de l'investissement brut en capital fixe et par l'augmentation de 8,2 % de la consommation privée. Les deux tiers de la hausse de l'investissement étaient attribuables à la construction, l'autre tiers, à l'équipement et au matériel. Après avoir chuté en 2002, les importations ont augmenté de 37,6 % en 2003. En raison des investissements considérables et soutenus, la croissance de la production au cours des six premiers mois de l'année 2004 était de 8,4 % par rapport à l'année précédente. Durant les neuf premiers mois de 2004, le taux d'inflation n'a pas dépassé 6 %; l'activité industrielle, menée par l'industrie de l'automobile et les secteurs du ciment, du caoutchouc, du plastique et des produits chimiques, a crû de 10 %; les exportations ont augmenté